

DECISION DU PRESIDENT
2024DECISION48

Objet : Devis avec la société IGESOL– Diagnostic Géotechnique G5 au château d'APREMONT.

LE PRESIDENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020D45 du 3 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau,

Vu le devis de la société IGESOL : 12 Boulevard de la Vie – Belleville sur Vie – 85170 BELLEVIGNY, pour la réalisation d'un diagnostic géotechnique G5 au château d'APREMONT,

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le devis n° 11165 de la société IGESOL dont le siège social est situé : 12 Boulevard de la Vie – Belleville sur Vie – 85170 BELLEVIGNY, pour la réalisation d'un diagnostic géotechnique G5 au château d'APREMONT, pour un montant total de 6 775,00 € HT, soit 8 130,00 € TTC incluant l'option RF4 si nécessaire.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil communautaire lors de sa séance la plus proche et inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes. Une publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du Conseil Communautaire.

Une ampliation est adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée pour l'exercice du contrôle de légalité.

Fait le 21 mars 2024 au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne.

Le Président,
Guy Plissonneau



M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.